

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes P

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DELIBERATION
CC_2025_076**

L'an deux mille vingt cinq, le trente et un mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 25 mars 2025, conformément à la loi.

OBJET :**AFFAIRES GENERALES ET
NUMERIQUES****AFFAIRES GENERALES**

*Vœu de soutien pour la
mise en place d'un
couvre-feu à l'aéroport
de Lille-Lesquin*

Présents :

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Cathy POIDEVIN, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Anne-Sabine PLAYS, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GAU, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, José DUHAMEL, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Alain DUCHESNE, Alain BOS

**Présents au vote de la
délibération :**

Titulaires et suppléants
présents : 42
Procurations : 7

Nombre de votants : 49**Ont donné pouvoir :**

Thierry BRIDAULT, procuration à Ludovic ROHART
Vinciane FABER, procuration à Olivier VERCRUYSSSE
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Bernard CHOCRAUX
Christian DEVAUX, procuration à Patrick LEMAIRE
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Guillaume FLUET, procuration à Nadège BOURGHELLE-KOS
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Anne WAUQUIER

Absents excusés :

Isabelle LEMOINE, Coralie SEILLIER, Didier WIBAUX

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 31 mars 2025

Délibération CC_2025_076

AFFAIRES GENERALES ET NUMERIQUES

AFFAIRES GENERALES

Vœu de soutien pour la mise en place d'un couvre-feu à l'aéroport de Lille-Lesquin

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

I. Exposé des motifs

Dans le cadre du projet de modernisation et de sécurisation de l'aéroport de Lille-Lesquin et notamment lors de la concertation publique, la Communauté de Communes Pévèle Carembault a émis plusieurs réserves dans sa délibération CC_2022_004.

Pévèle Carembault a ainsi exprimé sa demande de mise en place d'un couvre-feu entre 23h et 6h.

Consciente de l'impact négatif des nuisances sonores nocturnes sur la santé de la population riveraine de l'aéroport et sur la biodiversité, Pévèle Carembault a appuyé le principe de lancement d'une étude d'impacts en vue de la signature par le Ministre des transports d'un arrêté de mise en place d'un couvre-feu.

Cette étude menée entre février 2023 et aujourd'hui, par le cabinet CGX a élaboré et analysé 4 scénarios :

- **Scénario 1** : interdiction des aéronefs de marge acoustique inférieure à 15 EPNdB (scénario privilégié par l'étude) ;
- **Scénario 2** : Interdiction d'atterrissage avec un niveau de bruit certifié à l'approche supérieure à 96 EPNdB ;
- **Scénario 3** : Couvre-feu de « programmation » entre 23h30 et 6h (seuls les vols retardés ont l'autorisation d'atterrir sur ce créneau) ;
- **Scénario 4** : Couvre-feu strict de 23h à 6h du matin.

Considérant que l'étude d'impacts met en avant des arguments socio-économiques contre un couvre-feu total et minimise les conséquences des nuisances nocturnes sur l'environnement, la biodiversité et la santé publique ;

Considérant que les pertes économiques évoquées ne reflètent pas la réalité ou semblent surestimées ;

Considérant que les moyennes sonores présentées dans l'étude occultent les pics de décibels qui perturbent gravement le sommeil des habitants, avec des effets avérés sur la qualité de vie, la santé mentale et les risques cardio-vasculaires ;

Considérant qu'il est évident que les mouvements aériens tardifs sont particulièrement sensibles pour les riverains, leur impact sonore étant bien supérieur et sans commune mesure à celui des vols diurnes ;

Considérant que la santé et le bien-être des populations riveraines
décisions ;

Considérant que le scénario 1, qui se limite à restreindre certains aéronefs bruyants, est insuffisant
pour répondre à ces enjeux majeurs ;

Considérant qu'adopter un couvre-feu serait un signal fort de notre engagement envers les riverains,
sans pour autant compromettre durablement l'attractivité économique des territoires concernés ;

Considérant que cette décision pourrait même inciter les compagnies aériennes à moderniser leurs
flottes plus rapidement ;

Considérant l'avis défavorable émis le 3 avril 2023 par l'Autorité de contrôle des nuisances
aéroportuaires sur le Plan de Gêne Sonore de l'aéroport de Lille-Lesquin ;

Considérant l'avis défavorable émis le 25 novembre 2022 par la commission consultative de
l'environnement de l'aéroport sur ce même Plan de Gêne Sonore ;

Considérant l'avis exprimé par les communes riveraines de l'aéroport ;

Il est proposé au Conseil communautaire de Pévèle Carembault de demander à l'État la mise en place
d'un couvre-feu total de 23h à 6h, hors vols militaires, sanitaires ou d'urgence, conformément au
scénario 4 présenté dans l'étude, qui permettra de réduire significativement les nuisances et préserver
la santé des habitants des communes riveraines de l'aéroport de Lille-Lesquin.

Où l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 49 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 49 VOTANTS) :

- ***D'autoriser le Président à solliciter l'État pour la mise en place d'un couvre-feu total de 23 h 00 à 6 h 00, hors vols militaires, sanitaires ou d'urgence, conformément au scénario 4 présenté dans l'étude, qui permettra de réduire significativement les nuisances et préserver la santé des habitants des communes riveraines de l'aéroport de Lille-Lesquin.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Valérie NEUBYNCK

Signé électroniquement par : Valérie NEUBYNCK
Date de signature : 01/04/2025
Qualité : SECRETAIRE DE SEANCE

Pour extrait conforme,

Le Président,

Luc FOU

Signé électroniquement par : Luc FOU
Date de signature : 02/04/2025
Qualité : PRESIDENT



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2025_076
Objet :	V?u de soutien pour la mise en place d_un couvre-feu à l_aéroport de Lille-Lesquin
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-04 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.4 - Voeux et motions
Identifiant unique :	059-200041960-20250404-CC_2025_076-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20250404-CC_2025_076-DE-1-1_0.xml	text/xml	906 o
Document principal (Délibération) Nom original : CC_2025_076.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250404-CC_2025_076-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	182.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	4 avril 2025 à 10h58min48s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	4 avril 2025 à 11h09min59s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Fany DUQUENNE
En attente de transmission	4 avril 2025 à 11h10min58s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 avril 2025 à 11h11min08s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 avril 2025 à 11h11min20s	Reçu par le MI le 2025-04-04